



HAL
open science

DAL et Jeudi noir : deux usages du squat dans la lutte contre le mal-logement

Thomas Aguilera

► **To cite this version:**

Thomas Aguilera. DAL et Jeudi noir : deux usages du squat dans la lutte contre le mal-logement. Métropolitiques, 2012, pp.1-4. hal-01024562

HAL Id: hal-01024562

<https://sciencespo.hal.science/hal-01024562v1>

Submitted on 16 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DAL et Jeudi noir : deux usages du squat dans la lutte contre le mal-logement

Thomas Aguilera

Si les squats sont un expédient pour se loger, ils sont aussi un instrument de mobilisation contre le mal-logement. Décrivant les différents usages de ce mode d'action au DAL et à Jeudi noir, Thomas Aguilera montre comment le squat peut servir à interpeller les médias et les politiques, en particulier en période électorale.

Dimanche 8 avril 2012, exactement deux semaines avant le premier tour des élections présidentielles, Jeudi noir et Droit au logement (DAL) occupent la clinique, désaffectée depuis trois ans, du 17 rue Duhesme dans le 18^e arrondissement de Paris, au pied de la butte Montmartre. Les militants ne sont pas seuls ce dimanche. Avec eux, 25 personnes, dont quatre familles et six enfants, qui vivaient dans des logements très précaires ou dans des foyers. Malgré les nombreux soutiens de riverains et de personnalités politiques locales et nationales, les squatteurs sont expulsés dans la journée. Derrière cette action médiatique, en pleine période de campagne électorale, se cachent des logiques plus profondes. La France souffre d'un sévère problème de logement. Le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre chiffre à 685 116 le nombre de personnes n'ayant pas accès à un logement personnel. Parmi eux, 133 000 sont sans domicile fixe et vivent dans nos rues. On estime encore que 3,6 millions de personnes sont mal logées (Fondation Abbé Pierre 2012). Paradoxalement, 120 000 logements sont vacants à Paris, soit 9 % du parc total¹.

Face à cette situation préoccupante du mal-logement, des collectifs militent, notamment en occupant illégalement des lieux pour loger des ménages précaires, mais aussi pour attirer l'attention des médias et des pouvoirs publics. DAL et Jeudi noir sont deux exemples marquants dans ce domaine. S'ils collaborent souvent, leurs modes d'action sont différents. Ainsi, DAL squatte pour reloger des familles précaires et faire pression sur les pouvoirs publics afin d'obtenir des relogements ; Jeudi noir mise sur son impact médiatique en squattant des lieux symboliques. Nous revenons ici sur ces deux formes d'usage du squat².

Jeudi noir : la logique médiatique du squat

Le collectif Jeudi noir est né en octobre 2006. Au départ, quelques membres de l'association MACAQ³ et du collectif Génération précaire⁴ décident de créer un groupe dédié aux questions du mal-logement. Le choix est très vite fait de rechercher l'impact médiatique. Il s'agit de « frapper les

¹ Insee, Paris, Recensements de la population, 1968 à 1990 (dénombrements) et 1999 à 2006 (exploitations principales).

² Les données présentées dans cet article proviennent d'une enquête réalisée en 2010 et 2011 portant sur les politiques urbaines mises en œuvre face aux squats à Paris. Nous avons réalisé de nombreux entretiens avec les squatteurs parisiens, mais aussi avec les élus et décideurs locaux, les personnels de police et des associations, ainsi que des séances d'observation (Aguilera 2010).

³ Mouvement d'animation culturelle et artistique de quartier (MACAQ ; site web : <http://macaq.org/macaq1>) est une association culturelle qui organise de nombreux événements culturels ou de quartier à Paris : gestion d'un centre

esprits, de pointer du doigt les pouvoirs publics et leur inaction » (Collectif Jeudi noir 2009)⁵. Ils développent trois principaux modes d'action : la « fausse crémaillère », la « visite d'agences immobilières » et le squat, dont la première expérience fut l'ouverture en 2007 du « ministère de la Crise du logement »⁶ dans un immeuble vide de la rue de la Banque (2^e arrondissement de Paris), en collaboration avec le DAL. Le squat devient, à partir de ce moment, un mode d'action privilégié pour Jeudi noir, qui en réalise treize autres en cinq ans.

Les squats de Jeudi noir se distinguent des autres types de squats parisiens. Tout d'abord, les militants et habitants disposent, comparativement, de plus de ressources que les autres squatteurs parisiens. Les leaders-militants-fondateurs et principaux animateurs du collectif disposent de ressources financières, d'un capital scolaire élevé, travaillent, sont proches de partis politiques voire même élus (un conseiller régional, un élu local, deux attachés parlementaires). Ils militent et ouvrent des lieux pour des populations plus précaires mais pas en situation de marginalité ou de désaffiliation, contrairement à ce qui a été observé chez de nombreux autres squatteurs parisiens (Aguilera 2010) ou marseillais (Bouillon 2009). Jeudi noir occupe généralement de grandes propriétés privées « scandaleusement vides » depuis longtemps (neuf ans en moyenne)⁷. Les bâtiments occupés sont situés symboliquement dans des arrondissements centraux et de l'ouest parisien, alors que les autres types de squats se situent plutôt dans des quartiers plus populaires.

Jeudi noir mobilise les journalistes, qui sont souvent présents sur les lieux avant la police, voire invités à participer à l'occupation. Mais les militants font, avant tout, appel aux élus locaux pour qu'ils prennent parti en leur faveur dans les affaires de squats. Cette logique médiatique permet d'agir sur l'agenda politique, bien au-delà du simple agenda médiatique. Notre enquête auprès de décideurs locaux (élus et directeurs des cabinets du logement, de la culture et de l'urbanisme en mairies centrale et d'arrondissements à Paris) nous a permis d'évaluer l'impact des squats en général et *a fortiori* ceux de Jeudi noir sur les politiques urbaines locales, notamment du logement (Aguilera 2010). Tout d'abord, par le jeu médiatique local, les militants font pression sur l'administration parisienne pour construire du logement social ou encore inventer de nouveaux dispositifs comme par exemple « Louez solidaire »⁸. De plus, Jeudi noir met en évidence la vacance de bâtiments qui pourraient être transformés en logements sociaux et aide le cabinet du maire-adjoint au logement de la mairie de Paris à les repérer. Pour les élus parisiens, Jeudi noir est devenu un « accélérateur » de politique « face à la lenteur de l'administration » (selon les mots d'un

culturel (au 123 rue de Tocqueville dans le 17^e arrondissement, où l'association est en convention d'occupation précaire après avoir squatté), organisation de vide-greniers, de spectacles, du Carnaval de Paris. Elle bénéficie de subventions de la part de la mairie de Paris.

⁴ Génération précaire est un collectif né en 2005 suite à un mouvement de grève spontané, dans le but de dénoncer la précarité des situations de stage en France et « l'existence d'un véritable sous-salariat toujours disponible, sans cesse renouvelé et sans aucun droit » (présentation du mouvement sur le site internet de l'association : <http://www.generation-precaire.org/-Objectif-du-mouvement->). Il milite notamment pour la création d'un revenu minimum pour le stagiaire et de meilleures conditions de stage. Ces deux associations parisiennes (MACAQ et Génération précaire) sont le fait de jeunes étudiants, de diplômés ou de jeunes actifs précaires.

⁵ Le collectif a publié en 2009 le *Livre noir du logement*, dans lequel il explicite et justifie son action. Jeudi noir y revendique, par exemple, les vertus de la « réquisition citoyenne », dans le but de « loger et reloger des familles expulsées » et « d'organiser des actions et des initiatives pour contrer le mal-logement et la pénurie et faire de ces lieux de véritables QG associatifs contre la crise du logement » (Collectif Jeudi noir 2009).

⁶ DAL et Jeudi noir occupent, le 11 janvier 2007, un bâtiment situé au 24 rue de la Banque, symbolique car face à la Bourse à Paris (l'immeuble était vacant depuis trois ans). Les militants invitent les différents candidats à l'élection présidentielle à venir débattre des questions de logement. Le squat accueille le siège de DAL et pendant un certain temps celui de Jeudi noir (MACAQ y paie également une convention d'occupation précaire). Puis la mairie de Paris rachète l'édifice à CIC Lyonnaise de Banque pour y construire du logement social.

⁷ Ainsi l'hôtel Coulanges, dit « la Marquise », au 1 bis place des Vosges à Paris, inoccupée depuis 45 ans.

⁸ Le dispositif « Louez solidaire » a été mis en place par la mairie de Paris en 2011. Il consiste à proposer à des propriétaires privés de mettre en location leur appartement, rénové et géré par un organisme agréé par la mairie. Le propriétaire reçoit un loyer et peut être défiscalisé pour la mise à disposition de son bien. Ce type de dispositif a été revendiqué à plusieurs reprises par les groupes de squatteurs et de militants du logement et pourrait donc être considéré comme le résultat des luttes urbaines.

membre de ce même cabinet) pour lancer des projets de construction de logements sociaux ou de rachats de bâtiments vides dans Paris. Ainsi, Jeudi noir contribue à alimenter l'agenda politique municipal sur la question du logement à Paris.

DAL : le squat, instrument de pression pour le relogement des précaires

L'association Droit au logement⁹ est née en 1990 par scission d'avec le Comité des mal-logés (CML)¹⁰. À ses débuts, le DAL refuse d'ouvrir des squats, jugeant ces pratiques trop radicales. Mais en 1993, les militants du DAL ouvrent un squat sur l'avenue René Coty (14^e arrondissement de Paris), puis rue du Dragon (6^e arrondissement de Paris) en 1994. Ces deux squats, surtout le second, font rentrer le DAL dans la sphère publique, politique et médiatique. Les militants actifs sont peu nombreux et sont organisés autour de la figure de « Babar » (Jean-Baptiste Eyraud). Ils collaborent avec des avocats spécialistes des questions de logement, et leurs ressources sociales et politiques sont importantes. Le DAL est souvent pris à parti par les autres squatteurs parisiens, qui réproouvent leurs méthodes et les accusent « d'instrumentaliser » la pauvreté des familles immigrées, tout en mettant tout en œuvre pour rester « propriétaires » du problème du logement dans l'arène publique.

Le DAL a obtenu trois victoires majeures dans les années 1990 : les familles qui ont squatté sont souvent relogées par l'État ; l'État utilise l'ordonnance de réquisition de 1945¹¹ ; le droit au logement est déclaré comme ayant une valeur constitutionnelle. Le squat a donc été un instrument *efficace* de pression sur les pouvoirs publics pour reloger des personnes sans domicile et pour influencer les politiques de logement. Chaque squat ouvre des fenêtres de négociation avec les autorités publiques, qui aboutissent dans la majorité des cas au relogement des familles concernées, d'Afrique de l'Ouest pour la plupart. Dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements parisiens, le DAL a ainsi contribué à reloger environ 700 familles grâce à une quinzaine d'ouvertures de squats. En Seine-Saint-Denis, le DAL a ouvert et « défendu » une centaine de squats. L'association a ainsi contribué à reloger près d'un millier de personnes. Après chaque éviction, les militants obtiennent que les familles soient relogées par l'État sur le contingent préfectoral, par les municipalités ou par la SIEMP (Société immobilière d'économie mixte de Paris).

Ainsi, le DAL combine les squats « réels », qui logent des familles tout en publicisant un message politique, et les squats « symboliques », se cantonnant au second objectif (Péchu 2010). Cela lui permet de représenter une force de négociation conséquente face aux acteurs publics, notamment locaux.

Le but des squatteurs de Jeudi noir et DAL est ainsi triple : loger des précaires dans Paris ; rendre visible la question du mal-logement par la voie des médias¹² ; faire pression sur les acteurs publics locaux et nationaux pour qu'ils opèrent des relogements immédiats et qu'ils changent les politiques

⁹ Le DAL dispose d'antennes locales dans chaque grande ville française, mais nous ne traitons dans ce papier que le cas parisien.

¹⁰ Le Comité des mal-logés (CML) est né en 1986 suite au squat du bâtiment du 67 rue des Vignoles (20^e arrondissement de Paris) par des activistes se disant autonomes. Les militants du CML squattaient des logements sociaux pour dénoncer les logiques d'attribution des logements par l'État, tout en conviant les médias. Ils ont aussi occupé d'autres édifices pour loger des familles précaires, rue de la Fontaine-au-Roi (11^e arrondissement de Paris) en 1989 et 1991 ou rue des Vignoles en 1990, par exemple. Ses modes d'action et exigences radicales ont poussé certains militants à s'en séparer pour former le DAL. Le CML a officiellement été dissous en 1994, mais des groupes s'en réclament aujourd'hui encore en menant des actions en son nom.

¹¹ L'ordonnance du 11 octobre 1945 permet la réquisition de logements vacants par l'État. Elle a été conçue, à l'origine, pour sortir de l'extrême pénurie de logements au sortir de la guerre et ne devait être que transitoire. Mais sa mise en œuvre fut laborieuse et le nombre de réquisitions limitées ; depuis, elle a été très peu utilisée.

¹² Remarquons, à ce titre, que les militants jouent avec des « moments » stratégiques : les périodes électorales qui permettent d'attirer encore plus l'attention des médias et des candidats, et les trêves hivernales à la fin desquelles les expulsions pour impayés deviennent possibles.

du logement. Jeudi noir et DAL utilisent donc le squat comme un mode de mobilisation. Néanmoins, le squat correspond bien à une « occupation sans droit ni titre ». Il s'agit, alors, d'une action qui outrepassé certaines règles – le droit de propriété – pour en légitimer d'autres – le droit au logement. Cette forme de désobéissance qui consiste à entrer dans l'illégalité pour se loger est le témoin d'une crise structurelle du logement.

Bibliographie

- Aguilera, T. 2010. *Gouverner l'illégal. Les politiques urbaines face aux squats à Paris*, mémoire de recherche, Sciences Po, 2010.
- Aguilera, T. 2010. « Réguler et policer les squats à Paris. Politiques publiques et construction de l'ordre », *Working papers du programme Villes & territoires*, août 2010, Paris : Sciences Po.
URL : <http://blogs.sciences-po.fr/recherche-villes/files/2010/11/WP-Aguilera.pdf>.
- Bouillon, F. 2009. *Les mondes du squat. Anthropologie d'un habitat précaire*, Paris : Presses universitaires de France.
- Collectif Jeudi noir. 2009. *Le petit livre noir du logement*, Paris : La Découverte.
- Fondation Abbé Pierre. 2012. *L'état du mal-logement en France : 17^e rapport annuel*,
URL : http://www.fondation-abbe-pierre.fr/publications.php?filtre=publication_rml.
- Péchu, C. 2010. *Les squats*, Paris : Presses de Sciences Po.

Thomas Aguilera est doctorant en science politique au Centre d'études européennes de Sciences Po. Sa thèse porte sur le gouvernement des occupations illégales de l'espace urbain, notamment les squats et les bidonvilles, à Paris et à Madrid.

Pour en savoir plus :

- Cottin-Marx, S. 2008, *Jeudi noir ou les « nouveaux militants »*, mémoire de master, université Paris-8, sous la direction de Michel Vakaloulis.
- Péchu, C. 2006. « Entre résistance et contestation. La genèse du squat comme mode d'action », in *Travaux de science politique de l'université de Lausanne*, n° 24, p. 3-51.
- Péchu, C. 2006. *Droit au logement. Genèse et sociologie d'une mobilisation*, Paris : Dalloz.

Pour citer cet article :

Thomas Aguilera, « DAL et Jeudi noir : deux usages du squat dans la lutte contre le mal-logement », *Métropolitiques*, 25 avril 2012. URL : <http://www.metropolitiques.eu/DAL-et-Jeudi-noir-deux-usages-du.html>.